

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

# L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

## Déclaration du groupe des associations

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs n'est pas un sujet neuf. De nombreux rapports et temps d'échanges ont précédé la saisine de notre assemblée. Cet avis est d'abord l'expression de notre capacité collective à construire des recommandations en transversalité des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il envisage ainsi le transport ferroviaire à la fois comme un élément structurant des territoires, un secteur d'emplois et un facteur de réduction des gaz à effet de serre.

L'ouverture à la concurrence des transports régionaux de voyageurs ne peut pas constituer l'*alpha* et l'*oméga* de la politique ferroviaire régionale. Un certain nombre de dysfonctionnements en matière de financement comme de réseau doivent être adressés quel que soit le modèle économique choisi.

Le groupe des associations souhaite revenir plus particulièrement sur trois points.

Dans une perspective de développement durable, l'égalité des territoires en matière d'accès au transport ferroviaire de voyageurs nous paraît devoir constituer un impératif des expérimentations préconisées. Aussi, le groupe des associations partage la recommandation émise dans l'avis d'investir de façon plus déterminée dans l'intermodalité. La proposition de créer des agences locales des mobilités est à même d'apporter des réponses pragmatiques en ce sens. Par exemple, quels que soient les opérateurs, la billettique doit être intégrée : un seul billet doit couvrir un voyage donné, même le plus complexe.

Sur les modalités de l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires de voyageurs, notre groupe approuve les principales orientations de l'avis, notamment sur la durée des contrats et la réversibilité des expérimentations mises en place sur le plan social. Le calendrier proposé entre 2013 et 2015 nous paraît également à même de garantir la co-construction des décisions dans le champ de l'expérimentation et de son évaluation *via* le comité de pilotage tel qu'il est proposé.

Enfin, le groupe des associations soutient la préconisation de créer une structure d'échange avec l'ensemble des parties, et notamment les associations d'usagers. À ce titre, nous souhaitons alerter sur la nécessité que l'ouverture à la concurrence garantisse l'encadrement par l'État des prix plafonds et des réductions sociales sur l'ensemble du territoire.

Le groupe des associations a voté l'avis.